

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

Convocations adressées le : vendredi 21 mai 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS ; Michel GILLOT ; Michel PADONOU ; Gérard SERER ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Michel PADONOU ; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Christine BLET ; Emmanuel DENIS ; Pascale DEVALLEE ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

C/21/05/02 - TRANSPORT – APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE JVMALIN

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, donne lecture du rapport suivant :

18 autorités organisatrices de la région Centre ont mis en place dès 2010 la Centrale d'Information Multimodale jvmalin.fr, permettant de diffuser de l'information sur les différents moyens de transports disponibles dans ce périmètre.

La Convention multi partenariale a été approuvée par Tours Métropole Val de Loire le 17 novembre 2017.

Suite au transfert de la compétence Mobilité de Tours Métropole Val de Loire au Syndicat des Mobilités de Touraine, cette convention a automatiquement été transférée au Syndicat.

Par délibération C 20/12/13 du 10 décembre 2020, le Comité syndical a autorisé la signature d'un avenant 1 à cette convention.

Suite à des échanges avec la Région Centre-Val de Loire, le contenu de cet avenant a été modifié postérieurement à l'approbation de cette délibération.

Ainsi, le Comité syndical doit de nouveau se prononcer sur le projet d'avenant 1 à la convention partenariale relative à la Centrale d'Information Multimodale JVMalin.

Le présent avenant a pour objet :

- d'annuler la délibération C/20/12/13 du comité syndical du 10 décembre 2020 portant sur l'avenant 1 à la convention partenariale relative à la centrale d'Information Multimodale JVMALIN ;
- d'acter la liste des signataires de la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre-Val de Loire, jvmalin.fr, pour prendre en compte l'arrivée de la Ville d'Amboise parmi les partenaires et donc revoir la répartition du financement. La part du Syndicat est ainsi ramenée de 23,12 % à 22,88 % soit une participation du Syndicat de 12 843,22 € TTC en 2021 et 12 297,19 € TTC en 2022 ;
- d'approuver la levée de l'option « Intégration du covoiturage » pour un montant global de 46 800 € TTC, soit une participation du Syndicat de 3 532,99 € TTC en 2021. Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Centre-Val de Loire, trois plateformes de covoiturage ont été retenues pour être intégrées à la Centrale d'Information Multimodale ;

- d'approuver la levée de l'option « Intégration des données Transports de l'Île de France dans JVMalin » pour un montant global de 38 722,80 € TTC, soit une participation de 1 630,61 € TTC en 2021 et 1 292,62 € TTC en 2022 ;
- de répartir entre les partenaires le coût de la prolongation du marché jvmalin3 et de l'activation de la clause de réversibilité, soit 1 794,76 € en 2021 et 3 512,70 € en 2022.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **ACTE** l'annulation de la délibération C/20/12/13 du Comité syndical du 10 décembre 2020 portant sur l'approbation de l'avenant 1 à la convention partenariale relative à la centrale d'Information Multimodale JVMALIN,
- **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération,
- **DESIGNE** Monsieur le Président ou son représentant pour représenter le Syndicat des Mobilités de Touraine au comité de pilotage de la centrale d'information multimodale en Région Centre-Val de Loire.

Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de
Touraine,



Laurence MARIN